

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Provence Promotion : cotisation 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En application de la délibération n°80 de la Commission permanente du 17 septembre 2017, le Département a décidé d'adhérer à Provence Promotion en qualité de « partenaire territorial », dans le cadre de ses missions d'intérêt départemental.

Madame Danielle MILON a été désignée pour siéger au conseil d'administration de Provence Promotion où notre collectivité dispose de deux voix.

En tant que membre territorial, le Département devra s'acquitter d'une cotisation de 40 000 € au titre de l'exercice 2019, soit un montant inchangé par rapport à 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL